

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/03/2026

N/Réf. : WMB20019_WMB20020

755_PREA

Gest. : KD/ED

V/Réf. : 2328-0045/404/2025-229PU

Corr DPC: Eric DEMELENNE

NOVA : //

WATERMAEL-BOITSFORT. Cités-jardins Le Logis / Floréal

(= cités-jardins classées comme ensemble)

AVIS PRÉALABLE : Mise en œuvre du programme artistique "Une (autre) brique dans le ventre" dans le cadre du programme 101e % de la SLRB

Demande de BUP – DPC du 29/01/2026

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/01/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/02/2026, concernant la demande sous rubrique.



Extrait Brugis annoté par la CRMS avec la localisation des interventions, documents d'archives et projet de l'amphithéâtre (extraits du dossier)

CONTEXTE ET DEMANDE

La présente demande concerne le projet artistique « Une (autre) Brique dans le ventre » développé par le plasticien belge Adrien Tirtiaux pour les cités-jardins du Logis-Floréal classées comme ensemble à Watermael-Boitsfort.

Le projet cadre dans le programme 101e% de la SLRB qui prévoit la réalisation d'œuvres d'art contemporaines sur des sites de logements sociaux. Les œuvres résultent d'un processus participatif et d'un dialogue entre un artiste, des habitants, un lieu et la société immobilière de service public. Prenant appui sur le façonnage artisanal des briques lors de la construction des cités-jardins il y a 100 ans, l'artiste propose aux habitants de fabriquer leurs propres briques de terre cuite au sein d'argilières temporaires situées dans le quartier. Après cuisson, ces briques seront utilisées pour la construction d'un amphithéâtre destiné à la collectivité sur le square Paul Brien, un petit parc jouxtant le rond-point des Trois Tilleuls.

Le projet est structuré en trois phases successives, réparties sur trois années :

Acte 1 (2025-26) : création d'une première argilière-test sur la place du Logis pour expérimenter le façonnage des briques et la participation des habitants. Cette argilière a fait l'objet d'une demande de permis de minime importance (17/PFU/1984370). De fin juillet à fin septembre 2025, l'artiste et les habitants du quartier ont façonné 2275 briques avec environ 3m3 de limon extrait sur place. Le site a ensuite été remis en pristin état. Les briques réalisées seront cuites au moyen d'un petit four de campagne raccordé à la cheminée d'évacuation d'un local chaudière désaffecté situé rue des Phlox.

Acte 2 (2026) : réalisation de deux autres argilières sur deux autres sites, avenue des Dryades et place Jules Messinne. Une mare sera ensuite créée à l'emplacement de l'argilière de l'avenue des Dryades et un bac à sable comblé par le temps sera remis en état sur l'autre site. Ces deux mini-projets soulignent la dimension écologique du projet artistique et son fondement historique.

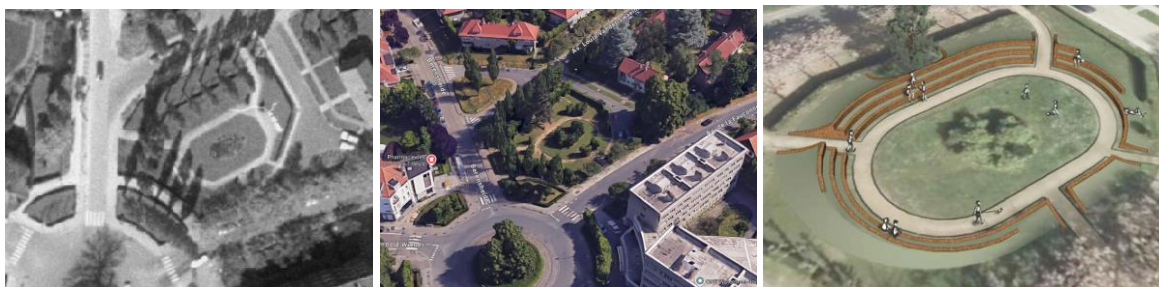


Argilière Dryades (@ Google maps) et situations existante et projetée (extraits du dossier)

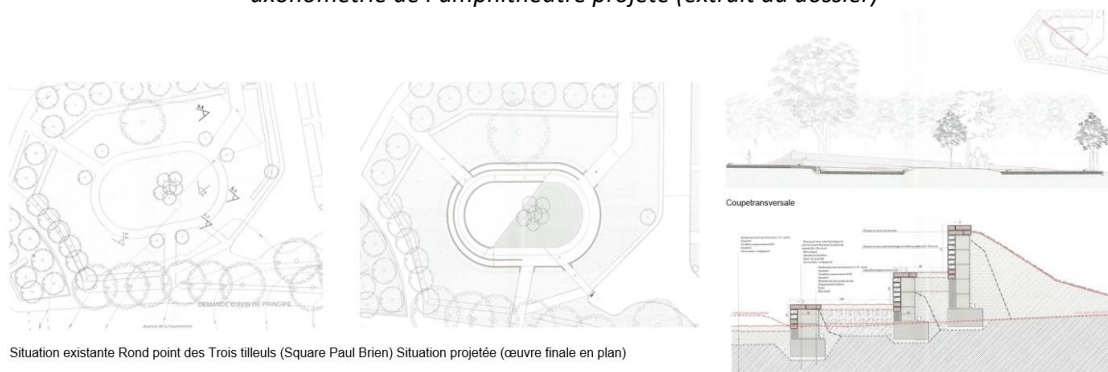


Argilière Messinne (@ Google maps) et situations existante et projetée (extraits du dossier)

Acte 3 (2027) : construction de l'amphithéâtre final sur le square Paul Brien. Cet aménagement s'appuie sur le dessin du square des années 70, ses cheminements dictés par l'usage et son relief pour offrir au quartier un nouvel espace de rencontre et de convivialité. La construction de murets complèteront l'aménagement des gradins.



Vue aérienne du square Paul Brien dans les années 70 (© Brugis) et aujourd'hui (© Google maps) et axonométrie de l'amphithéâtre projeté (extrait du dossier)



Situations existante et projetée de l'amphithéâtre (extraits du dossier)

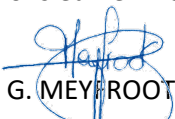
AVIS DE LA CRMS

La CRMS souscrit au projet artistique « *Une (autre) Brique dans le ventre* » car il s'intègre de manière adéquate dans le paysage de l'ensemble classé des cités-jardins Le Logis-Floréal. Il s'agit d'un projet participatif à connotation culturelle très structuré, cohérent dans la démarche et démontrant une volonté de s'intégrer dans les sites choisis, en les valorisant et en prévoyant une réaffectation durable dans une approche fondée sur la circularité et l'ancrage local.

La Commission émet les conditions suivantes en vue de la demande de permis et la mise en œuvre du projet :

- **la demande de permis doit localiser avec précision l'ensemble des interventions réalisées et projetées, tant dans le périmètre classé du Logis-Floréal que dans la zone de protection.**
- **Il convient de développer la notice historique, en y intégrant notamment les éléments historiques et les photographies d'époque figurant dans la note de motivation.**
- **Concernant les argilières (acte 2), la Commission demande d'être attentif à la mise en œuvre du projet afin d'éviter toute nuisance sur le site classé.**
- **Concernant l'amphithéâtre (acte 3), la CRMS adhère à la composition s'appuyant au dessin de référence des années 1970. Certains aspects techniques relatifs à la construction des murets devront toutefois être retravaillés afin d'optimiser les profils envisagés et d'en améliorer l'intégration (ex : adoucir le talus à l'arrière des gradins, etc.).**
- **De manière générale, la Commission demande d'associer un paysagiste à la conception et à l'intégration paysagère du projet eu égard au contexte patrimonial environnant (évaluation/conservation de la végétation existante, choix et implantation des nouvelles plantations, choix de la palette végétale, tracé des chemins d'accès, anneau central, etc.).**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYROOTS
Secrétaire adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : edemelenne@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels